La Lettre du Riarc

BULLETIN D'INFORMATIONS DU RÉSEAU DES INSTANCES AFRICAINES DE RÉGULATION DE LA COMMUNICATION N°025 DE JANVIER - MARS 2025

RÉUNION DU COMITÉ D'ORIENTATION DU RIARC

LE PLAN D'ACTIONS 2024-2026 DU RIARC ADOPTÉ À COTONOU

(Le Comité d'Orientation du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) a adopté à Cotonou, son plan d'actions pour le biennium 2024-2026 lors de sa première réunion tenue le 18 février 2025 au siège de l'Institution.)

Distinction honorifique à la HAAC Bénin

LE PRÉSIDENT EDOUARD COCOU LOKO ÉLÉVÉ À LA DIGNITÉ DE GRAND–CROIX DE L'ORDRE NATIONAL DU BÉNIN

Nommés et promus à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin par Décret N°2024-1373 du 21 novembre 2024 signé du Président de la République, Grand-Maître des Ordres Nationaux du Bénin, le Président de la HAAC Monsieur Edouard LOKO et 06 Conseillers à la HAAC ont reçu le jeudi 13 février 2025 les insignes d'honneur de la part de la Grande Chancellerie des Ordres Nationaux du Bénin.

MAURITANIE

Nominations de nouveaux membres dans le Conseil de la HAPA Mauritanie

LES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL PRÊTENT SERMENT

Les nouveaux membres du Conseil de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel ont prêté serment ce jeudi 30 janvier 2025.

LA HAC ET L'ARCEP SUR LE POINT DE JETER LES BASES D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

Le Président de la Haute Autorité de la Communication (HAC), M. Germain NGOYO MOUSSAVOU, s'est entretenu, le lundi 07 octobre 2024, au siège de l'institution qu'il dirige, avec M. Célestin KADJIDJA, Président de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP).

SOMMAIRE

EDITORIAL

Nouveaux challenges pour les Régulateurs — *Page 3*

ZOOM

- RÉUNION DU COMITÉ D'ORIENTATION DU RIARC : LE PLAN D'ACTIONS 2024-2026 DU RIARC ADOPTÉ À COTONOU — *Page 4*
- DES OFFICIERS STAGIAIRES DE L'ECOLE D'ETAT-MAJOR GUINÉE À LA HAC POUR UNE VISITE DE DÉCOUVERTE — *Page 5*
- POSE DE LA PREMIERE PIERRE DU SIEGE REGIONAL DE LA HAC DE LABE : LE PRÉSIDENT DE LA HAC DONNE LE TOP DE DÉPART — *Page 6*

REGULATION EN QUESTION

- LA HAC ET L'ARCEP SUR LE POINT DE JETER LES BASES D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT — *Page 8*
- LES RÉGULATEURS DES MÉDIAS DE LA SOUS- RÉGION EN CONCLAVE À BAMAKO, LES 2 ET 3 DÉCEMBRE 2024 — *Page 9*
- LE HCC SENSIBILISE LES ACTEURS LOCAUX SUR LA LUTTE CONTRE LES DISCOURS DE HAINE ET L'INCITATION A LA VIOLENCE — *Page 11*
- CÉRÉMONIE DE SIGNATURE DES NOUVEAUX CAHIERS DE CHARGE : LA HACA DU MAROC RENOUVELLE LES LICENCES DE QUATRE RADIOS PRIVÉES — *Page 12*
- LE HCC SENSIBILISELES PROFESIONNELS DES MEDIAS SUR LE JOURNALISME DE PAIX POUR DES ELECTIONS APAISEES — *Page 13*

VIE DES INSTANCES :

- LA HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION (HAC) A ÉTÉ AUDITIONNÉE PAR LE CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DE L'UNION AFRICAINE (UA) — *Page 14*
- PRÉSENTATION DE VŒUX À L'OCCASION DU NOUVEL AN 2025 — *Page 16*
- UNE MISSION DE L'UE À LA HAC GABON — *Page 17*
- LA HAPA ORGANISE UNE SESSION DE FORMATION SUR LE PHOTOJOURNALISME — *Page 18*
- CLÔTURE DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2024 PAR LA HAAC : VINGT-SEPT (27) RAPPORTS EXAMINÉS ET DIX (10) GRANDES DÉCISIONS PRISES EN QUATRE (04) MOIS — *Page 19*
- OUVERTURE DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2025 DE LA HAAC: EDOUARD LOKO FAIT D'IMPORTANTES ANNONCES À L'ENDROIT DE LA PRESSE — *Page 20*
- LE HCC LANCE LES STRATEGIES DE LUTTE CONTRE LES PRECARITES FINANCIÈRES DES JOURNALISTES, SOURCES DE DESINFORMATION — *Page 21*
- LA HAC RECOMPENSE L'EXCELLENCE A TRAVERS L'INCLUSION DANS LES MEDIAS — *Page22*

FOCUS

- L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF) EN MISSION D'APPUI MULTIFORME À LA HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION (HAC) — *Page 24*
- SIGNATURE À BAKOU D'UN MÉMORANDUM DE COOPÉRATION ENTRE LA HACA MAROC ET SON HOMOLOGUE ACRA D'AZERBAÏDJAN LE 17 DÉCEMBRE 2024 — *Page 25*
- DISTINCTION HONORIFIQUE À LA HAAC BÉNIN : LE PRÉSIDENT EDOUARD COCOU LOKO ÉLÉVÉ À LA DIGNITÉ DE GRAND–CROIX DE L'ORDRE NATIONAL DU BÉNIN — *Page 26*
- LA HAUTE AUTORITÉ DES MÉDIAS AUDIOVISUELS (HAMA) PARTICIPE ACTIVEMENT À LA SEMAINE NATIONALE DE LA FEMME TCHADIENNE (SENAFET) 2025. — *Page27*
- DECORATION DE PLUISIEURS CADRES ET EMPLOYÉS DE L'INSTITUTION — *Page 28*
- LE RÉSEAU NATIONAL DES JOURNALISTES INDÉPENDANTS (RENAJI) HÔTE DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION (HAC) : RENAJI HÔTE..... — *Page 29*
- LA VIE DES INSTANCES DE REGULATION MEMBRES DU RIARC A TRAVERS LE SECRETARIAT EXECUTIF — *Page 30*
- UN INSTITUT DE JOURNALISME EN CRÉATION PRÉSENTÉ À LA HAC — *Page 31*
- LES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL PRÊTENT SERMENT — *Page33*
- SIMON PIERRE NDOUBA BERET: LE JOURNALISTE ET RAPPORTEUR DU HCC EST DÉCÉDÉ À BANGUI — *Page 34*

PAYS MEMBRES DU RIARC

- **Afrique du Sud** : Indépendant communication Autority of South Africa (ICASA)
- **Angola**: Conselho national da Comunicaçao Social (CNCS)
- **Bénin**: Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Commucation (HAAC)
- **Botswana** : National Broadcasting Board(NBB)
- **Burkina - Faso** : Conseil supérieur de la communication (CSC)
- **Burundi**: Conseil national de la communication (CNC)
- **Cameroun**: Conseil national de la communication (CNC)
- **Cap-vert**: Autorited reguladora apara a Communicaçao (ARC)
- **Centrafrique**: Haut Conseil de la communication (HCC)
- **Côte-d'Ivoire**: Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
- **Gabon**: Haute autorité de la communication (HAC)
- **Ghana**: National Media Commission (NMC)
- **Guinée**: Haute autorité de la communication (HAC)
- **Guinée-Bissau**: Conselho national da Comunicaçao Social (CNCS)
- **Kenya**: Communication Autority of Kenya (CAK)
- **Lesotho**: Lesotho Communication autority (LCA)
- **Mali**: Haute autorité de la communication (HAC)
- **Maroc** : Haute autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
- **Mauritanie** : Haute autorité de la Presse Audiovisuelle (HAPA)
- **Mozambique**: Conselho national da Comunicaçao Social (CNCS)
- **Namibi** : Communications Regulatory Autority of Namibia (CRAN)
- **Niger**: Conseil Supérieur de la Communication (CSC)
- **Nigéria** : National Broadcasting Commission (NBC)
- **République Démocratique du Congo** : Conseil Superieur de la Communication audiovisuelle (CSCA)
- **Rwanda** : Rwanda Utilities Regulatory Authority (RURA)
- **Republique du Congo** : Conseil Superieur de la Liberté de Communication (CSLC)
- **Sao Tomé et Principe**: Conselho superior da Impressa (CSI)
- **Sénégal**: Conseil National de Régulation de l'audiovisuel (CNRA)
- **Sierra Leone** : Independent Media Commission (IMC)
- **Swaziland**: Swaziland Broadcasting Service (SBS)
- **Tanzanie** : Tanzania Communications Regulathory Autority (TCRA)
- **Togo** : Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)
- **Tchad** : Haute Autorité des Médias et de la l'Audiovisuel (HAMA)
- **Tunisie** : Haure Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA)
- **Uganda** : Uganda Communications Commission (UCC)
- **Union des Comores** : Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA)
- **Zimbabwe** : Broadcasting Authority of Zimbabwe (BAZ)

Edition du Janvier - Mars 2025

Edouard C. LOKO

PRESIDENT DE LA HAAC,
SECRETAIRE EXECUTIF DU RIARC

NOUVEAUX CHALLENGES POUR LES RÉGULATEURS

Au nombre des multiples défis à relever par les régulateurs, en cette année figure la gestion des élections. En effet, près d'une dizaine de pays membres du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) organisent en 2025 différentes élections dont des communales, des sénatoriales, des législatives et des présidentielles. On peut entre autres citer le Gabon, la Guinée, le Cameroun, la Côte d'ivoire, la Guinée-Bissau, la République centrafricaine, le Bénin….De fait, le premier casse-tête pour les instances de régulation des médias consistera d'abord à déterminer avec précision, le début et la fin de la période dite électorale. Pour la plupart des cas, et au regard de diverses expériences, cette période pourrait se décomposer en trois principales phases : la première étant la période dite de pré-campagne ; la seconde, celle de la campagne électorale proprement dite et, enfin, la période qualifiée de post-électorale. Si la seconde période, celle de la campagne électorale, officiellement fixée par la loi, a un début et une fin connus de tous les citoyens, il n'en va pas de même pour les périodes de pré et de post-campagnes électorales. La pré-campagne s'achève dès le démarrage de la campagne officielle ; la période dite de post-campagne quant à elle, n'a qu'un début : la proclamation des résultats. Sa durée ? Elle peut être brève ou à rallonger. Conséquence, ces périodes se déterminent, au regard des expériences vécues dans chaque pays. Ainsi et pour exemple, le début de la période de pré-campagne au Bénin, est par expérience fixé à trois (03) mois avant le scrutin, par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC). Ailleurs, elle démarre autour d'une ou même deux années, avant le scrutin. Conformément donc à ses prérogatives, le Régulateur devra rester vigilant, aux fins de maintenir les grands équilibres sociaux durant ces différentes périodes, où bien souvent se joue le destin de tout un pays et de ses habitants. La spécificité des élections qui s'annoncent, ou se déroulent déjà cette année, réside pour le Régulateur, dans le nouveau contexte géopolitique international, avec ses nouveaux acteurs, ses réformes, ses crises et ses guerres multidimensionnelles. Au plan strictement africain, le développement fulgurant et l'appropriation des nouvelles technologies, par une large frange de la société, est certes une preuve de progrès. Mais il n'en demeure pas moins, que cette « révolution » numérique, dans nos sociétés, est aussi source de questionnements et d'inquiétudes. Ainsi, parlant des élections, il est déjà une évidence, que les plus graves dérives et dérapages, pour les scrutins à venir, se noteront dans les médias en ligne. En effet, aux Etats-Unis et comme ailleurs, le candidat élu, Donald Trump, a montré qu'on peut gagner une élection présidentielle, en se passant des médias classiques. Et il a été soutenu dans cette vision, par un certain Elon Musk, grand manitou s'il en fût, des Nouvelles technologies. Et les deux nouveaux alliés, ont fait de la dérégulation sur les grandes plateformes de médias sociaux, plus qu'un challenge, une idéologie. Cette leçon donnée au monde par les superpuissants, a été lue et retenue sous nos tropiques. Les régulateurs africains, aux moyens plus que limités, sont donc prévenus. Le combat contre la propagation de la désinformation, de la mésinformation et de la haine en ligne, a changé de dimension. Et pourtant ; pourtant même à mains nues, nos instances de régulation, devront aller au front, en ces périodes ô combien délicates qui s'annoncent. Tant l'enjeu est de taille : le devenir de nos nations.

La Lettre du Riarc

BULLETIN D'INFORMATION DU RESEAU DES INSTANCES AFRICAINES DE REGULATION DE LA COMMUNICATION

Cotonou – République du Bénin
riarc@haac.bj
Tél. : +229 01 21 31 21 09
01 21 31 26 59

Directeur de Publication
Me Réné BOURGOIN
Président en exercice du RIARC

Directeur de Publication délégué
M. Edouard C. LOKO
Secrétaire Exécutif du RIARC

Rédacteur en Chef
Mme Rosette BESSOU HOUNGNIBO
Coordonnatrice du SE/RIARC

Chef d'Edition
M. Mohamed AZIZOU YACOUBOU
Assistant de la Coordonnatrice du SE/RIARC

Rédacteurs
Mme Rosette BESSOU HOUNGNIBO
Mme Katia U. KEREKOU-LAOUROU
Mme Monique AGONGLO
Mme Edwige ASSOGBA
M. Mohamed AZIZOU YACOUBOU
M. Constant AGBIDINOUKOUN
M. Michel TCHANOU
M. Joseph GBOGBO
M. Malick BIO KEKERE

Graphisme et mise en ligne
Mme Monique AGONGLO
Webmestre du RIARC

Assistant technique pour la mise en ligne
M. Adil BOURBATE

Hébergement et entretien du site
HACA Maroc

La Lettre du Riarc

11ème Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique

RETOUR SUR LES TEMPS FORTS

- LA DÉCLARATION DU RIARC SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
- LES PRINCIPES DU RIARC EN MATIÈRE DE RÉGULATION DE L'IA
- DE PERTINENTES COMMUNICATIONS POUR MIEUX APPREHENDER LE PHÉNOMÈNE

VISITE DE TRAVAIL ET D'ECHANGE D'EXPERIENCES
UNE DELEGATION DU HAUT CONSEIL DE LA COMMUNICATION (HCC) DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE A LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION (HAAC) DU BENIN

HAC/MALI
ATELIER MULTI ACTEURS DE RÉFLEXION ET D'ÉCHANGE POUR LUTTER CONTRE LA DÉSINFORMATION ET POUR LA PROMOTION DE L'INTÉGRITÉ DE L'INFORMATION DANS LES PROCESSUS ÉLECTORAUX ET POLITIQUES

BENIN

Réunion du Comité d'Orientation du RIARC

LE PLAN D'ACTIONS 2024-2026 DU RIARC ADOPTÉ À COTONOU

Le Comité d'Orientation du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) a adopté à Cotonou, son plan d'action pour le biennium 2024-2026 lors de sa première réunion tenue le 18 février 2025 au siège de l'Institution.

Cette activité a réuni la nouvelle Troïka du RIARC, notamment son Président, Me René BOURGOIN, Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de Côte d'Ivoire, le Vice-président du RIARC, Monsieur Adberamane Barka ABDOULAYE DONINGAR, Président de la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA) du Tchad et le Secrétaire Exécutif, Monsieur Edouard LOKO, Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin ainsi que le personnel de la Coordination.

Deux allocutions ont marqué la cérémonie d'ouverture de cette rencontre: le mot de bienvenue de Monsieur Edouard LOKO, Président de la HAAC du Bénin en charge du Secrétariat Exécutif du RIARC, suivi du discours d'ouverture de Maître BOURGOIN, Président du Réseau.

Dans son intervention, Edouard LOKO a, au nom de l'Institution qu'il dirige et en son nom personnel, souhaité la bienvenue à Cotonou à toutes les délégations participantes à la réunion du Comité d'Orientation du RIARC. Il a invité les délégations à se sentir chez elles et souhaité plein succès aux travaux.

Le Président en exercice du RIARC, Maître René BOURGOIN, a dans son allocution remercié le Secrétaire Exécutif pour l'accueil chaleureux et fraternel des différentes délégations bien que l'arrivée de certaines à Cotonou ait été retardée par les aléas de vols.

Aussi, il s'est dit très ému de la mobilisation du collège des Conseillers de la HAAC qui ont pris part à la cérémonie d'ouverture, et, a également félicité le Président de la HAAC et les Conseillers pour leurs décorations dans divers Ordres de Commandement le 13 février dernier. Pour finir, Maître René BOURGOIN a salué l'hospitalité légendaire du peuple béninois chaque fois qu'il séjourne au Bénin tout en félicitant les innovations apportées par le Secrétaire Exécutif du Réseau Continental.

Le Comité d'Orientation, dont les travaux ont été ouverts par le Président en exercice du RIARC et président de la HACA de la Côte d'Ivoire, Me René BOURGOIN, a permis aux Présidents de passer en revue les différents axes et activités contenus dans le projet de Plan d'Actions axé sur huit (8) thématiques déclinées en douze activités.

A gauche, le Secrétaire Exécutif du RIARC, Monsieur Edouard LOKO, au Centre, le Président du RIARC, Me René BOURGOIN et à droite, le Vice-président du RIARC, Monsieur Abderamane Barka ABDOULAYE DONINGAR.

Pour le biennium 2024-2026, la feuille de route proposée par la HACA de la Côte d'Ivoire prévoit d'axer les interventions sur : l'adaptation de la régulation au nouvel environnement numérique, la régulation des élections et pluralisme en Afrique, la régulation des médias et la viabilité économique des opérateurs éditeurs de services audiovisuels, le traitement et la question migratoire par les médias : constats et enjeux d'avenir, les nouveaux enjeux de l'éducation aux médias et au numérique, l'avenir du marché de la publicité en Afrique, la promotion des contenus locaux et l'état des lieux de la mesure des audiences dans les pays membres du RIARC.

Suite aux amendements et reformulations de certaines activités, le projet de Plan d'Actions adopté sera notifié aux trente-sept (37) Institutions de régulation membres du RIARC, afin de permettre l'identification des activités qu'elles souhaiteraient réaliser au cours du biennium.

Le Secrétaire Exécutif, le Président en exercice du RIARC et le Vice-président entourés de certains cadres de la HAAC.

Rosette BESSOU HOUNGNIBO
Coordonnatrice SE/RIARC

Des officiers stagiaires de l'Ecole d'Etat-major Guinée à la HAC pour une visite de découverte

Dans le cadre de la poursuite du processus de renforcement de leurs capacités opérationnelles, les officiers stagiaires de l'Ecole d'Etat-major Guinée (EEMG) ont rendu mardi, 4 février 2025, une visite de travail à la Haute Autorité de la Communication (HAC).

Une rencontre qui se voulait un espace d'échanges sur la connaissance de la HAC, tant par sa composition, son organisation que par son fonctionnement.

Il est tout d'abord revenu au Directeur de EEMG, Colonel Blaise Konaté de transmettre les salutations et le soutien de la hiérarchie militaire aux travailleurs de la HAC, avant de brosser la situation et les programmes de formation des officiers stagiaires. Pour le Colonel Blaise Konaté, cette visite permettra aux officiers stagiaires de son école, en tant que futurs commandeurs, de toucher non seulement du doigt et de comprendre sommairement l'organisation et le fonctionnement de la HAC, mais également d'œuvrer dans la consolidation des relations civilo-militaires.

Dans son discours introductif, le Président de la HAC, M. Boubacar Yacine Diallo a relevé l'importance de cette visite qui, d'après lui, traduit l'attachement de ces officiers à la liberté de la presse et le droit d'accès du citoyen à l'information dont la HAC est garante au nom de la loi. Avant de rappeler la portée historique du palais du 25 août qui abrite son Institution. Très détendu, le Président de la HAC s'est vivement réjoui de la présence parmi les stagiaires guinéens, des officiers venus également des autres pays pour dit-il, compléter leur formation à l'Ecole d'Etat-major Guinée.

«Cela n'est pas d'ailleurs surprenant, quand on sait que notre armée, est une armée panafricaniste»

S'agissant de la HAC, M. Boubacar Yacine Diallo assure que les Commissaires sont au nombre de treize(13), dont leur désignation est entérinée par décret du Président de la République, pour un mandat unique de cinq (5) ans.

En rappelant le fonctionnement et la mission de l'organe de régulation, les visiteurs ont retenu de l'orateur que la HAC délivre la carte de presse professionnelle, fixe les modalités d'octroi de temps d'émissions aux formations politiques pendant la période électorale, veille au respect du principe d'égalité de traitement entre les usagers de la communication, au respect de la pluralité de l'expression des courants de pensées et d'opinions dans les services publics et privés etc.

Des échanges avec les responsables des médias jusqu'au mode de saisine en passant par les sanctions de la HAC, rien n'a été occulté par M. Boubacar Yacine Diallo.

A l'issue de la communication du Président de la HAC, quelques officiers stagiaires ont profité pour poser des questions non moins importantes.

Visiblement satisfait, le représentant des officiers stagiaires s'est dit au nom de ses camarades stagiaires comblé de joie.***«Vos interventions nous ont permis, en plus des réponses aux questions posées par les stagiaires, d'éclairer notre religion sur votre prestigieuse et respectable Institution qu'est la HAC »***.

Avant d'adresser ses sincères remerciements au Président, et à l'ensemble des travailleurs de la HAC pour dit-il, la qualité de l'accueil réservée à sa promotion.

Tête-à-tête entre le Président de la HAC/Guinée et le Directeur de l'EEMG

YAMOUSSA TOURE
Directeur du Bureau de presse

POSE DE LA PREMIERE PIERRE DU SIEGE REGIONAL DE LA HAC DE LABE

Le Président de la HAC donne le top de départ

C'est dans une ambiance bonne enfant que la première pierre du nouveau siège de la Haute Autorité de la Communication (HAC) de Labé a été posée le vendredi, 14 mars 2025 dans la région administrative de Labé, quartier Madina, dans le secteur Dianyangbé par le Président de la HAC. Soutenu par les autorités régionales, préfectorales et religieuses, les citoyens de la localité, ravis de participer à cet événement marquant, ont tenu à apporter une touche d'enthousiasme et d'allégresse à cette cérémonie.

Un moment symbolique et mémorable dans la vie de l'Institution de régulation qui, au-delà de la signification purement architecturale, a été une belle occasion pour le Président de la HAC, M. Boubacar Yacine Diallo d'expliquer l'importance de l'édifice qui sera bâti.

Il est tout d'abord revenu au Directeur général de DWR Sarl, l'entreprise adjudicataire du projet de construction du nouveau siège régional de la HAC de Labé, de qualifier cette cérémonie comme un moment qui marque un tournant significatif pour son entreprise, mais surtout dit-il, pour la région de Labé et pour notre pays tout entier.

Pose de la première du siège régionale de Labé par le Président de la HAC/Guinée

En posant aujourd'hui la première pierre de ce siège, M. Souleymane Diawara soutient que son entreprise jette les bases d'une structure qui abritera des décisions importantes en faveur de la liberté d'expression, de la régulation des médias et de la consolidation de la démocratie guinéenne.

Dans la présentation de la fiche technique de l'édifice, le Directeur Général de DWR Sarl, M. Souleymane Diawara souligne que le nouveau siège sera composé d'un bureau du Président; d'une salle de monitoring des médias ; une salle de réunion d'un bureau audiovisuel d'un secrétariat central; d'un magasin; deux blocs de latrines; quatre cabines et d'autres composantes.

Pour sa part, le Président de la Haute Autorité de la Communication (HAC) ; M. Boubacar Yacine Diallo,

n'a pas manquéde remercier

tous ceux qui ont œuvré pour l'obtention de ce domaine devant abriter ce centre régional du monitoring. A mains nues, M. Diallo a indiqué avec force détails, que la construction de cet édifice est issue de la volonté du Président de la République, Général Mamadi Doumbouya àaccorder une certaine place aux régions administratives du pays, à travers la décentralisation de quelques activités de la HAC. Car, si ce projet a eu lieu, a-t-il poursuivi, « c'est parce qu'il l'a initié et soutenu ».

Cela dit, l'orateur rendra ensuite un vibrant hommage au chef de l'Etat pour son leadership qui, selon lui, fait de la décentralisation en Guinée une réalité.

Parlant de l'importance de l'édifice, Boubacar Yacine Diallo souligne qu'il sera un espace où tout citoyen qui s'estime victime d'une diffamation ou d'injures de la part d'un journaliste, pourra porter plainte. Car, nous auront des représentants qui seront là pour contrôler les contenus diffusés. En remerciant davantage les autorités régionales, préfectorales et religieuses pour la qualité de l'accueil et de leur disponibilité, le Président de la HAC a insisté en soutenant que le rôle de son Institution est d'encourager les journalistes qui font bien leur travail, et de conseiller, ou si cela s'avérait nécessaire d'appliquer la loi à ceux qui transgressent.

De son côté, le représentant du Gouverneur de la région administrative de Labé, le Préfet, colonel Etienne Tounkara, a exprimé sa joie face à cette cérémonie qui pose d'après lui, les bases de ce qui deviendra un édifice durable et fonctionnel.En insistant sur le délai contractuel du projet, colonel Etienne Tounkara s'engage au suivi de cet édifice afin qu'il s'achève au plus vite. Avant de remercier le Président de la République, Général Mamadi Doumbouya qui, à travers des chantiers ouverts un peu partout, change aujourd'hui le visage de notre pays.

De gauche à droite, en 2ème position, le Préident de la HAC Guinée

Le grand honneur reviendra enfin au vénéré Elhadj Thierno Mahamadou Badourou Bah, l'inspecteur régional de la ligue islamique, en même temps, l'imam de la Grande mosquée de Karamoko Alpha mô Labé de faire des bénédictions en faveur de la paix, de l'unité nationale et de la réussite de ce projet de construction.

C'est ainsi que le Président de la HAC, soutenu par les autorités régionales, préfectorales et religieuses a procédé à la pose symbolique de la première pierre du nouveau siège de la HAC de Labé.

A préciser qu'avant cette cérémonie solennelle, le Président de la HAC, M. Boubacar Yacine Diallo, accompagné d'une forte délégation avait rendu une visite de courtoisie à l'imam de la Grande mosquée de Labé, Elhadj Thierno Mahamadou Badourou Bah.

YAMOUSSA TOURE
Directeur du Bureau de presse

GABON

LA HAC ET L'ARCEP SUR LE POINT DE JETER LES BASES D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT

Le Président de la Haute Autorité de la Communication (HAC), M. Germain NGOYO MOUSSAVOU, s'est entretenu, le lundi 07 octobre 2024, au siège de l'institution qu'il dirige, avec M. Célestin KADJIDJA, Président de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP).

M. Germain NGOYO MOUSSAVOU, Président de la Haute Autorité de la Communication (HAC), et M. Célestin KADJIDJA, Président de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) ont échangé le lundi 07 octobre 2024, au siège de la HAC, sur plusieurs sujets, parmi lesquels celui relatif au projet de convention qui devra lier ces deux institutions chargées de la régulation de la communication au Gabon.

Cette convention en gestation va déterminer le cadre de collaboration entre l'ARCEP et la HAC, notamment en matière d'échange d'informations sur les domaines d'activités communes aux deux entités.

Il en sera ainsi, par exemple, pour les modalités pratiques concernant l'assignation des fréquences ou des bandes de fréquences radioélectriques aux opérateurs du secteur de l'audiovisuel. Aussi, la HAC espère-t-elle, à travers cette convention de partenariat, mieux assurer l'exécution de ses décisions, notamment à l'endroit des sites d'information en ligne qui ont pris la fâcheuse habitude de transgresser les textes en vigueur. L'ARCEP étant le régulateur des fournisseurs d'accès à internet (FAI).

Cette entrevue a été aussi l'occasion d'aborder la question des contenus numériques nocifs au Gabon et de jeter les bases d'une réflexion commune, en vue de trouver des solutions appropriées à la lancinante problématique de la régulation des contenus des plateformes globales numériques et autres réseaux sociaux.

A gauche, le Président de l'ARCEP, M. Célestin KADJIDJA et à droite, M. Germain NGOYO MOUSSAVOU

Au terme de ces échanges, qui se sont déroulés dans un climat de convivialité, les deux responsables ont convenu de mettre en place une commission ad hoc pour définir de façon concrète les termes de la convention à venir.

Alain MOUNDOUMBA

MALI

LES RÉGULATEURS DES MÉDIAS DE LA SOUS-RÉGION EN CONCLAVE À BAMAKO LES 2 ET 3 DÉCEMBRE 2024

La Haute Autorité de la Communication organise 2 jours durant le forum quadripartite des Instances de régulation des médias des pays de l'AES et la Guinée, avec le Togo comme pays invité.

« Les défis liés à la régulation des médias en temps de crise » est le thème de cette rencontre qui réunit les faîtières de la presse, les partenaires techniques et financiers de la HAC/Mali.

La cérémonie d'ouverture des travaux était présidée par le ministre de la Communication, de l'économie numérique et la modernisation de l'administration, Mr Alhamdou Ag Ylène.

Elle a été marquée par plusieurs interventions, celle du président de la HAC/Mali qui dans son allocution souligne que le présent forum doit amener les participants à partager leurs expériences et les bonnes pratiques en matière de régulation des médias en période de transition, d'identifier les défis communs et d'élaborer des stratégies conjointes pour y faire face, de promouvoir la liberté de la presse tout en assurant le respect de des normes éthiques et déontologiques, de promouvoir la coopération et la collaboration durable entre les différentes instances de régulation.

La photo de famille

Le Président de la HAC/Guinée abonde dans le même sens d'autant plus que les pays concernés ont les mêmes problèmes d'insécurité et sont tous en période

de transition.
Le ministre en charge de la communication a salué l'initiative, Mr Alhamdou Ag Ylène invite les journalistes à continuer à bien exercer leur métier dans les « règles de l'art « » en les exhortant au respect strict des règles d'éthique et de déontologie de la profession.
Les panélistes qui ont été retenus pour animer les différentes thématiques sont des experts de la communication et de l'information.
Mr Gaoussou Drabo, journaliste de profession a fait une présentation sur « le contexte et les défis de la régulation des médias en période de crise ».
Mr Drabo s'est exprimé sur les maux qui minent le secteur de la communication qui ont pour noms : Désinformation, manipulation et fausses informations qui sont de plus en plus fréquents et difficiles à maîtriser en ajoutant la prolifération d'individus qui se prennent pour des journalistes alors qu'ils ne le sont pas.
Le second panel porte sur « la communication institutionnelle dans l'espace AES et la Guinée, enjeux et défis, une présentation de Mr Alfousseiny Sidibé, chargé de mission aux affaires étrangères.
Mr Sidibé a évoqué trois (3) défis :
-Le défi politique,
-Le défi diplomatique,
-Le défi de la communication.
Les enjeux selon le panéliste sont d'ordre informatif et diplomatique.
Mr Salif Sanogo, journaliste, ancien directeur général de l'ORTM a entretenu l'assistance sur le « Respect de l'éthique et de la déontologie/ l'autorégulation ».
Le narrateur du jour a défini et développé les termes « éthique », « déontologie », et « autorégulation » dans leur sens propre et dans le contexte journalistique.
Cette deuxième journée des travaux a été marquée par la présence de plusieurs étudiants de l'Ecole Supérieure de Journalisme et des Sciences de la Communication (ESJSC).
Espace d'échange, ce forum a aussi été l'occasion pour les partenaires de la HAC/Mali d'apporter leur contribution à travers des exposée en rapport avec le thème du dit forum.
Le Représentant de l'UNICEF/Mali Mr Pierre N'GOM a fait une brève présentation sur « le journalisme sensible aux droits de l'enfant », il a mentionné l'existence de la charte des professionnels des médias pour le respect des droits de l'enfant.
Les Représentants de Search for Commun Ground, Mr Ibrahim Ag Ahmadou et El Hadj Djitteye ont exposé sur « la régulation des médias sociaux enjeux et perspectives » en faisant l'état des lieux des médias sociaux au Mali et en rappelant les recommandations de la 3ème édition du forum de Bamako sur le numérique et la cohésion sociale.
Mr Béchiry Diop, membre de la HAC a fait une présentation sur « les défis de la régulation des médias pour les autorités en période de crise, quelle stratégie pour une meilleure autorégulation ? »
Dans sa présentation Mr DIOP fait ressortir la nécessité de mettre en place au Mali un organe d'autorégulation des médias en vue de ralentir les fréquences d'interventions du régulateur
Les pays participants ont chacun fait part de leur propre expérience sur chaque présentation.
Plusieurs recommandations ont été formulées, à l'issue de ces 2 jours de travaux, parmi lesquelles :
-Accompagner les stratégies de la communication gouvernementale en vue de les rendre plus performantes dans chaque pays de l'AES et de la Guinée,
-Renforcer la collaboration entre les télévisions publiques dans le cadre de la page « AES actualités » dans les journaux télévisés,
-Doter les médias publics de moyens humains, techniques et financiers pour une large prise en compte des besoins d'informations dans les différentes langues nationales des pays de l'AES et de la Guinée.
Le forum quadripartite a décidé de tenir sa prochaine session au Burkina Faso.

CC/HAC/Mali

LE HCC SENSIBILISE LES ACTEURS LOCAUX SUR LA LUTTE CONTRE LES DISCOURS DE HAINE ET L'INCITATION A LA VIOLENCE

Avec l'appui de la Mission de Conseil de l'Union Européenne en République Centrafricaine, le Haut Conseil de la Communication (HCC) a organisé, du 19 au 20 février 2025 au siège de la Mission consultative de l'Union européenne (EUAM) à Bangui, un atelier de formation des acteurs locaux à la lutte contre la désinformation et l'incitation à la haine et à la violence. Une cinquantaine de représentants d'organisations politiques et de la société civile ainsi que de notables locaux et des forces de défense et de sécurité ont pris part à cette formation.

Durant deux jours, les acteurs locaux sur la lutte contre la désinformation ont été sensibilisés sur des thématiques liées à la lutte contre les discours de haine et l'incitation à la violence. Cette activité a débuté par une cérémonie de lancement des travaux sous la conduite du Président du HCC, Monsieur POUAMBI José Richard, en présence de Monsieur José Marques Dias Représentant de l'EUAM. Deux allocutions ont ponctué cette cérémonie.

Au cours des travaux, Madame Christa JACKOBSSON, Conseillère Genre à EUAM, a présenté la mission de conseil de l'Union Européenne en République Centrafricaine (EUAM RCA). Initiée en 2019 à la demande du Président TOUADERA, la mission vise à soutenir le ministère de l'Intérieur et les forces de sécurité intérieure. Le mandat de l'EUAM a été renouvelé à deux reprises et se concentre sur la réforme des forces de sécurité, la promotion des droits de l'homme, l'égalité de genre, et la lutte contre les discours de haine à l'égard des groupes vulnérables, particulièrement les femmes.

La communication de M. José Richard POUAMBI a mis en lumière le fonctionnement de l'Institution et ses missions, tout en insistant sur le fonctionnement des commissions spécialisées et leurs attributions. Mme Nellie France YAPANDE a échangé quant à elle avec les participants sur les stratégies nationales pour lutter contre l'incitation à la haine en République Centrafricaine, tout en soulignant les défis socio-politiques et l'importance de la sensibilisation contre la désinformation. Monsieur Fridolin NGOULOU, en tant que spécialiste de la lutte contre la désinformation, a présenté les mécanismes nationaux pour contrer les rumeurs, avec des axes stratégiques tels que la collaboration gouvernementale, l'éducation et les réformes institutionnelles pour améliorer la communication.

La dernière communication de la première journée était celle animée par Mme Florence Flore FALI, Directrice Générale de la Jeunesse au Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Education civique. Mme Florence Flore FALI a abordé les défis auxquels la République Centrafricaine est confrontée en matière de paix et de développement, en mettant l'accent sur la sécurité agricole, l'industrialisation et les investissements étrangers. Elle a insisté sur l'importance de transformations inclusives, impartiales et transparentes, en présentant le Plan national de développement 2024-2028 pour l'agriculture, la sécurité et l'éducation.

Photo de famille des officiels et des participants

La seconde journée était marquée par des échanges autour de l'unique communication qui portait sur « le rôle des leaders communautaires dans la prévention de l'incitation de la haine et la violence, la gestion des rumeurs et la désinformation». Elle a été présentée par Monsieur Monsieur Rhosyns ZALANG NGATONDANG, Président de l'AJEMADEC (Association Jeunesse en Marche pour le Développement en Centrafrique). La communication de Monsieur ZALANG était axée sur l'importance cruciale des leaders communautaires pour prévenir la haine et la violence, abordant la définition d'un leader communautaire, leur rôle dans la gestion des rumeurs et la désinformation, ainsi que les stratégies nécessaires pour ces actions. Monsieur Rhosyns a évoqué la nécessité de dialogue pacifique et institutionnel. L'atelier a pris fin après la répartition des participants dans les groupes de travail pour échanger sur les recommandations et les actions citoyennes pour la lutte contre les discours de haine et la désinformation

NGATTE Joseph Roméo
Directeur Relations Internationales, Coopération,Documentation et Promotion des Arts et de la Culture
Point Focal RIARC et REFRAM

MAROC

Cérémonie de signature des nouveaux cahiers des charges

LA HACA DU MAROC RENOUVELLE LES LICENCES DE QUATRE RADIOS PRIVÉES

La HACA du Maroc a organisé, le 23 janvier 2025 au siège de l'institution à Rabat, des cérémonies de signature des nouveaux cahiers des charges de quatre radios privées : Cap Radio, Medina FM, Radio Mars et Med Radio. L'établissement de ces nouveaux cahiers des charges s'inscrit dans le cadre du renouvellement, par le Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle, des licences d'exploitation de ces quatre opérateurs, arrivées à échéance.

Les dispositions des nouveaux cahiers des charges renforcent les engagements de ces quatre médias marocains en matière de respect des normes éthiques professionnelles et de protection des droits humains fondamentaux, tels que le respect de la dignité humaine et de la vie privée, la lutte contre les stéréotypes basés sur les discriminations de genre, la protection du jeune public, ainsi que le respect du principe de la présomption d'innocence… Elles précisent également davantage les obligations des opérateurs en matière de production radiophonique, de communication publicitaire et des exigences essentielles relatives à la sécurité des sites et des installations de production et de diffusion. Les différentes cérémonies de signature se sont déroulées en présence des membres du Conseil Supérieur de la Communication Audiovisuelle, du directeur général et des directeurs de l'Instance, ainsi que des responsables des médias concernés.

Les temps forts de la signature des cahiers des charges avec les promoteurs

A l'occasion de ces cérémonies, Mme Akharbach, Présidente de la HACA a félicité les responsables des quatre radios pour leurs efforts continus en matière d'élargissement de la couverture territoriale de leurs réseaux de diffusion. Elle a aussi souligné la complémentarité des radios privées avec les médias publics dans la mission de service public, en particulier dans les moments de crise tel que cela a été le cas lors des inondations dans les régions du sud-est du Royaume, le séisme d'Al Haouz ou la pandémie de Covid-19.

Par ailleurs, Mme Akharbach a appelé à redoubler d'efforts collectifs pour relever les défis actuels et futurs du secteur, notamment ceux liés à la transition numérique des entreprises audiovisuelles et à l'adaptation de leur modèle économique. Elle a aussi considéré que le principal défi qui s'impose aujourd'hui au système médiatique marocain est celui du renforcement du lien et de la confiance entre les citoyens et les médias, tous supports confondus. « Dans ce contexte, a-t-elle déclaré, il y a besoin d'un engagement résolu et rigoureux des médias marocains dans la promotion d'un débat public pluraliste et ouvert à toutes les composantes de la société. Ce débat public libre et inclusif doit porter non seulement sur les sujets d'actualité mais aussi sur toutes les questions d'intérêt général ». A titre d'exemple, Mme Akharbach a souligné la nécessité impérative d'un accompagnement médiatique crédible et de proximité pour la réussite des réformes démocratiques sociales et économiques majeures en cours dans le pays telles que la révision du Code de la famille, les prochaines échéances électorales 2026, la gestion du stress hydrique, la généralisation de la couverture sanitaire et de la protection sociale, la consolidation de la justice fiscale, ou encore la réussite de l'organisation d'événements sportifs inédits et à forte dimension économique, culturelle et diplomatique comme le Mondial de football 2030.

De leur côté, les responsables des quatre radios ont salué la relation de partenariat confiant et d'interaction positive entre la HACA et l'ensemble des opérateurs audiovisuels du royaume. Ils ont renouvelé leur mobilisation au service du développement d'un paysage audiovisuel citoyen marocain doté des moyens et capacités nécessaires pour jouer pleinement son rôle dans le soutien à l'action démocratique, à la cohésion sociale et à la diversité culturelle du pays.

Direction de la Coopération Internationale

CENTRAFRIQUE

LE HCC SENSIBILISE LES PROFESIONNELS DES MEDIAS SUR LE JOURNALISME DE PAIX POUR DES ELECTIONS APAISEES

Le 21 septembre 2024, la Journée mondiale de la paix a été célébrée dans le monde entier, mettant l'accent sur la paix et l'absence de guerre. Le Haut Conseil de la Communication des Nations Unies (HCC) a organisé un atelier de sensibilisation sur l'importance du journalisme de paix pour des élections apaisées.

Photo de famille des participants à l'atelier de sensibilisation

L'atelier, tenu le 24 septembre 2024, a été organisé par le HCC, avec le soutien de la MINUSCA. L'objectif du HCC est de créer les conditions pour que les professionnels des médias contribuent efficacement au rétablissement de la paix dans les communautés et le pays. L'atelier a été participatif et interactif, avec deux consultants nationaux accompagnant les professionnels dans la réflexion sur les qualités et les limites des journalistes de paix. Madame YAPANDE Nelly France Elorianne, Vice-Présidente du HCC, en présentant les objectifs de l'atelier, a souligné l'importance des journalistes de paix et les missions du HCC dans la promotion du journalisme de paix. M. KAREMA Guy, Directeur de la Communication Stratégique de la MINUSCA, a mis l'accent sur le rôle de la communication et de la responsabilité dans le journalisme et a encouragé les professionnels des médias à contribuer à une culture de paix.

Dans son discours d'ouverture des travaux, le Président Pouambi a rappelé la situation sécuritaire de la Centrafrique et a émis le vœu que les Centrafricains mettent tout en œuvre pour créer les conditions d'une paix durable. Le Haut Conseil de la Communication a organisé cet atelier pour renforcer la capacité des journalistes centrafricains, en mettant en évidence l'importance de la liberté d'expression pour la démocratie.

Dans la première communication faite par M. Pouambi, il a évoqué le rôle crucial du HCC dans la promotion du journalisme de paix, car il régule les médias. Le HCC vise à établir un cadre éthique et responsable qui favorise une information constructive et attrayante. Il encourage les journalistes à adopter des pratiques respectueuses et inclusives, à minimiser les discours de haine et à promouvoir le dialogue interculturel. Le HCC s'engage à faire du journalisme de paix un outil essentiel pour la cohésion sociale et la stabilité du pays. La seconde communication est celle présentée par M. Koena, journaliste, qui a souligné l'importance du journalisme de paix dans la promotion du dialogue, de la compréhension interculturelle et de l'impartialité dans les reportages. Le journalisme est essentiel pour contrer la propagation de la désinformation et des discours de haine dans la société contemporaine. Un groupe de discussion a été organisé pour synthétiser les deux communications et identifier les qualités d'un journaliste de paix. Des recommandations ont été formulées à l'endroit du Gouvernement et des partenaires pour accompagner les professionnels des médias à contribuer aux efforts de paix dans le pays.

NGATTE Joseph Roméo
Directeur Relations Internationales, Coopération,Documentation et Promotion des Arts et de la Culture
Point Focal RIARC et REFRAM

GABON

LA HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION (HAC) A ÉTÉ AUDITIONNÉE PAR LE CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ DE L'UNION AFRICAINE (UA)

En séjour à Libreville dans le cadre d'une mission de terrain pour jauger de la situation actuelle au Gabon, un an après le "coup de libération" perpétré le 30 août 2023 par les militaires, la délégation du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA) a auditionné la Haute Autorité de la Communication, à travers son Président, G. Ngoyo Moussavou.

Rappelons d'emblée que c'est lors de sa 1172ème réunion, tenue le 31 août 2023, sur la situation en République gabonaise, que le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) avait suspendu la participation du Gabon à toutes les activités de l'UA et de ses organes et institutions. Cela jusqu'au rétablissement de l'ordre constitutionnel. Un an après, une délégation de ce Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, conduite par son Président en exercice, l'Ambassadeur et représentant permanent du Cameroun auprès de l'UA, Churchill Ewumbue-Monono, a séjourné à Libreville. Objectif : évaluer et vérifier sur le terrain, à travers les rencontres avec les institutions républicaines en place, les avancées de la Transition devant conduire au rétablissement de l'ordre constitutionnel par la tenue d'élections libres, équitables, crédibles et transparentes. Mieux, faire un plaidoyer pour la levée totale des sanctions contre le Gabon. Ainsi, après le Premier ministre, Raymond Ndong Sima et son gouvernement, les présidents de l'Assemblée nationale de Transition, du Sénat de Transition, du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE), le tour est revenu à la Haute Autorité de la Communication (HAC) d'être auditionnée par les émissaires de l'Union africaine.

Poignée de main entre le diplomate camerounais auprès de l'UA, SE Ewumbue-Monono et le Président de la HAC, M. NGOYO MOUSSAVOU

Lors de son exposé devant la délégation du CSP de l'UA, Ngoyo Moussavou, qu'accompagnaient les conseillers membres de

l'institution, a d'abord rappelé les missions régaliennes de la HAC. Á savoir, la régulation du secteur de la communication, précisément dans les domaines de l'audiovisuel, de la presse écrite et du numérique, la publicité et la cinématographie. Á ce titre, elle veille au respect par les différents médias des règles du pluralisme et de l'honnêteté des informations diffusées ou publiées. Il a rappelé que la liberté de la presse au Gabon est garantie par la Loi fondamentale et la HAC veille à ce que cette liberté s'exerce sans difficultés, dans le respect de l'éthique et de la déontologie.

La photo de famille au terme des auditions successives du Ministre de la Communication et du Président de la HAC.

Sur les rapports de la HAC et les autorités militaires de la Transition, Président du gendarme des médias a été clair, sans équivoque : " En toute honnêteté et sur l'honneur, depuis le 30 août 2023, date de la prise de pouvoir par les militaires, nous (la HAC) ne subissons aucune pression, aucune interférence dans nos prises de décisions". Il a poursuivi son propos en informant la délégation de l'UA que depuis un an aucune publication n'a été suspendue ni radio fermée. Il a également souligné l'attitude du Président de la Transition, le général de brigade Brice Clotaire Olingui Nguema, qui met un point d'honneur à faciliter l'exercice de la liberté de la presse ainsi que l'expression de la liberté d'opinion au Gabon.

Faisant état d'un autre indicateur majeur sur la liberté de la presse au Gabon, Ngoyo Moussavou a cité le dernier classement mondial de Reporters sans frontières (RSF) qui a placé cette année notre pays au 56ème rang sur 180 pays. Alors que l'année dernière le Gabon occupait la 94ème place.

Enfin, le Président de la HAC a rappelé l'engagement du Président de la Transition, le Général Oligui Nguema, de porter l'aide du gouvernement à la presse à 500 millions de francs CFA, contre 120 millions auparavant.

Yann ESSABE

MALI

PRÉSENTATION DE VŒUX À L'OCCASION DU NOUVEL AN 2025

Vue partielle des participants à la cérémonie

Le lundi 13 janvier 2025, Le Président de la Haute Autorité de la Communication M. Gaoussou Coulibaly, a présidé la cérémonie de la traditionnelle présentation des vœux du Nouvel An qui a réuni les membres du Collège, les chefs de service et le personnel dans la salle de réunion de l'Organe.

Cette cérémonie était l'occasion pour le personnel d'adresser au premier responsable leurs souhaits de bonheur, de paix, de santé et de stabilité pour notre Pays.

Mme Saaba SISSOKO, Cheffe de la Cellule de Communication a présenté les vœux au nom du personnel de la HAC.

Mme Saaba a remercié le Président pour les efforts consentis au quotidien, en dépit des difficultés budgétaires du moment, pour l'amélioration des conditions de vie et de travail de son personnel.

Elle a mis un accent particulier sur l'installation d'un système d'énergie solaire au cabinet de la HAC qui permet d'exécuter normalement les tâches du quotidien.

Mme Koty COULIBALY, s'est exprimée au nom des membres du Collège,

A l'entame de ses propos, Mme Koty a renouvelé au Président la détermination des Membres avec des ambitions élevées au plan personnel et professionnel.

Elle est persuadée que l'année 2025 ne fera pas exception à cette volonté et cette envie qu'ils ont toujours d'aller de l'avant dans les missions de régulation de la HAC.

Les dames Koty Coulibaly et Saaba Sissoko ont, chacune dans leurs propos, fait une rétrospective de l'année écoulée en félicitant le Président et son équipe pour la réussite d'un certain nombre d'évènement à savoir :

Le Forum quadripartite que notre pays a abrité, début décembre 2024, et qui a regroupé les Instances de Régulation des pays de l'AES et la Guinée, avec le Togo comme Invité Spécial.

La numération logique des télévisions nationales en les mettant en tête de liste dans les bouquets des distributeurs de programme ;

L'organisation de la première édition du Concours de l'inclusion dans les médias avec l'accompagnement de la Fondation Internationale pour les Systèmes Electoraux (IFES)

L'interdiction de la publicité non autorisée des médicaments traditionnels sur les médias ;

Mme Koty a présenté au nom du collège ses vœux de bonne et heureuse année au Président de la HAC en souhaitant que 2025 soit une année de santé, de bonheur et de quiétude en associant à ces vœux sa famille et tous ceux qui lui sont chers.

Koty Coulibaly a félicité les membres du Collège et du Personnel qui ont été distingués, récemment, dans les Ordres Nationaux.

Le Président de la Haute Autorité de la Communication HAC a remercié les membres et le personnel pour les vœux formulés à son endroit et à sa famille.

Gaoussou Coulibaly a assuré le personnel que tout sera mis en œuvre pour faciliter d'avantage leurs conditions de travail tout en annonçant la signature tant attendue des arrêtés interministériels le 31 décembre 2024 ce qui permet à la HAC de faire de nouveaux appels à candidature permettant ainsi à l'organe de renflouer ses caisses.

En termes de perspectives pour 2025, la HAC entend créer des antennes régionales, le monitoring de la presse écrite et la presse en ligne.

Le président Gaoussou Coulibaly a conclu en présentant ses vœux les meilleurs à ses collègues et à l'ensemble des travailleurs de la HAC en donnant rendez-vous pour 2026.

Cellule de Communication
HAC/Mali

GABON

UNE MISSION DE L'UE À LA HAC GABON

Le collège des Conseillers membres de la Haute Autorité de la Communication (HAC) a devisé jeudi 23 janvier 2025 avec une mission exploratoire de l'Union européenne (UE) en lien avec l'élection présidentielle du 12 avril 2025.

Une délégation d'experts de l'Union européenne (UE) conduite par sa représente locale Mme Cécile Abadie, a été dernièrement l'hôte de la Haute de la Haute Autorité de la Communication (HAC). Les experts électoraux multisectoriels de l'UE sont venus recueillir auprès de la HAC des informations relevant du domaine de la communication et des médias au Gabon.

Cela pour leur permettre de construire un argumentaire pertinent destiné à convaincre Bruxelles (siège de l'UE) de la nécessité du déploiement d'une mission européenne d'observation de l'élection présidentielle du 12 avril 2025.

SE Cécile Abadie représentante de l'UE au Gabon et Ngoyo Moussavou, Président de la HAC/GABON

L'échange a commencé par un tête-à-tête entre l'ambassadrice de l'UE et G. Ngoyo, le Président de la Haute Autorité de la Communication. Ce dernier a remercié la diplomate européenne pour l'intérêt porté au processus transitionnel en cours au Gabon et s'est dit tout disposé à collaborer avec les experts de l'UE afin qu'ils aient le maximum d'informations possibles en rapport avec le champ de compétence de la HAC. Au nombre des questions abordées entre les conseillers membres de la HAC et la délégation des experts électoraux de l'UE, figuraient en bonne place la couverture médiatique du dernier référendum constitutionnel du mois de novembre 2024, le nouveau Code électoral et ses dispositions en rapport avec la HAC et les médias en période électorale, la régulation des médias traditionnels et des réseaux sociaux ainsi que les désordres informationnels en période électorale.

Les experts de l'UE ont posé pour une photo de famille avec leurs hôtes.

Ces sujets ont donné lieu à des échanges nourris et conviviaux entre les conseillers membres et les experts électoraux de l'Union européenne qui ont quitté le siège de la HAC plutôt satisfais du contenu de la séance de travail, si l'on en croit Mme Cécile Abadie.

À noter qu'avant l'étape de la HAC, les experts de l'UE ont été reçus dans d'autres institutions parties prenantes du processus électoral.

Yann ESSABE

MAURITANIE

LA HAPA ORGANISE UNE SESSION DE FORMATION SUR LE PHOTOJOURNALISME

La Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA), en partenariat avec l'Ambassade des États-Unis en Mauritanie, a lancé le lundi 03 février 2025 une session de formation destinée aux photojournalistes. Cette rencontre vise à renforcer les compétences des professionnels du secteur et à promouvoir l'excellence dans le domaine du photojournalisme.

Prenant la parole au cours de la cérémonie d'ouverture, le Président de la HAPA, M. Mohamed Abdellah Lehbib, a mis l'accent sur l'importance du photojournalisme à la fois comme outil d'information et comme expression artistique. Il a souligné son rôle fondamental dans l'enrichissement du paysage médiatique, en tant que vecteur de vérité et moyen privilégié de transmission des faits. Exprimant sa gratitude envers l'Ambassade des États-Unis pour son soutien financier et institutionnel, il a appelé à approfondir cette coopération afin de favoriser l'autorégulation des journalistes et de mettre en exergue les valeurs de professionnalisme, d'éthique et de crédibilité dans le secteur.

Le chargé d'affaires de l'Ambassade des États-Unis à Nouakchott, S.E. M. John Ice, a, quant à lui, salué cette initiative et exprimé son appréciation pour le partenariat solide établi avec la HAPA.

Il a félicité la Mauritanie pour sa remarquable progression dans l'Indice mondial de la liberté de la presse 2024, où elle s'est classée première au niveau arabe et africain, et 33ème au niveau mondial, surpassant ainsi des nations à forte tradition journalistique.

Il a encouragé les participants à tirer le meilleur parti de cette formation pour enrichir leurs compétences et approfondir leur expertise.

Le Présidium

Cette session de formation, qui s'est étendue sur trois jours, a été animée par M. Jason Florian, une figure emblématique du photojournalisme dans le monde. Grâce à son expérience approfondie dans la création photographique, il partagera avec les participants des techniques avancées et des conseils pratiques visant à perfectionner leur maîtrise du métier. Le programme, varié et interactif, a été conçu pour favoriser l'évolution professionnelle des jeunes photographes et leur offrir des outils concrets pour exceller dans leur domaine. La cérémonie d'ouverture a réuni de nombreuses personnalités, dont le président du Mécanisme national de prévention de la torture, le commissaire adjoint aux droits de l'homme, à l'action humanitaire et aux relations avec la société civile, ainsi que le Président de l'Autorité de Régulation de la Publicité. Étaient également présents les membres du Conseil de la HAPA, les présidents des associations et syndicats de la presse, ainsi qu'un large public de journalistes, techniciens et professionnels du secteur médiatique.

Grâce à cette initiative, la HAPA et ses partenaires réaffirment leur engagement en faveur du renforcement des capacités des acteurs du journalisme et des arts visuels, contribuant ainsi à l'essor d'une presse libre, responsable et techniquement performante.

Vue partielle des participants à l'atelier

Mamoudou SY
Point focal RIARC

Clôture de la deuxième session ordinaire de l'année 2024 à la HAAC

VINGT-SEPT (27) RAPPORTS EXAMINÉS ET DIX (10) GRANDES DÉCISIONS PRISES EN QUATRE (04) MOIS

Devenue pionnière de la régulation des médias en période électorale, la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin reçoit plusieurs fois par an des délégations d'instances sœurs du continent qui viennent s'inspirer de son expérience de régulation médiatique des consultations électorales.

Ouverte le 19 septembre 2024, conformément à l'article 83 du Règlement intérieur de la HAAC en vigueur, la deuxième session ordinaire de l'année 2024, la toute première la septième mandature, a été clôturée le jeudi 30 janvier 2025 au cours d'une cérémonie qui a connu la présence du Président Edouard LOKO, de l'ensemble des Conseillers, des présidents des associations des professionnels des médias et des cadres à divers niveaux de la HAAC.

Du rapport général lu par les Conseillers rapporteurs Roukiatou BIO FAÏ et Basile TCHIBOZO, il ressort qu'en quatre (04) mois, 27 rapports ont été examinés et dix (10) grandes décisions ont été prises dans plusieurs domaines à savoir : la régulation des médias, la délivrance des cartes de presse aux professionnels des médias, l'opérationnalisation de la TNT, la création du Bureau de Vérification de la Publicité (BVP), l'appel à candidature pour les propositions à la nomination par le Président de la République, en conseil des ministres, des Directeurs Généraux et des Directeurs des organes de presse de service public (Société de Radio et de Télévision du Bénin-SRTB S.A. et Office National d'Imprimerie et de Presse- ONIP), le fonctionnement et la visibilité de la HAAC.

De gauche à droite, M. Mohamed BARE, Vice-président de la HAAC, M. Edouard LOKO, Président de la HAAC, Mme Roukiatou BIO FAÏ, 1er Rapporteur, et M. Basile TCHIBOZO, 2ème Rapporteur

> ***Ces résultats n'auront pas été au rendez-vous sans le sérieux et la rigueur de ses collègues et les cadres à divers niveaux. La HAAC est désormais comme un cordonnier bien chaussé. Nous travaillons et nous continuons de travailler pour faire de la HAAC une institution sérieuse et crédible» a fait remarquer le Président Edouard LOKO.***

Dans son message, le Président de la HAAC a évoqué la question de l'aide de l'Etat à la presse privée et rassure les professionnels des médias que le bout du tunnel est pour bientôt. L'un des exploits réalisés par la 7ème mandature est la révision du règlement intérieur de l'institution. A cet effet, il a félicité les Conseillers de la nouvelle mandature pour le sacrifice consenti, car ce nouveau règlement intérieur soumis à la Cour Constitutionnelle appelle à la réduction du nombre de commissions pour plus d'efficacité.

Pour finir, Le Président de la HAAC a invité l'ensemble des Conseillers et tous les cadres afin qu'ensemble, la dynamique puisse se poursuivre sans relâche pour atteindre les objectifs. Cette deuxième session ordinaire a ainsi été un moment clé pour l'avenir des médias au Bénin, et la HAAC continue de jouer son rôle de garant de la liberté d'expression et de la pluralité de l'information.

Mohamed AZIZOU YACOUBOU

BENIN

Ouverture de la première session ordinaire de l'année 2025 de la HAAC

EDOUARD LOKO FAIT D'IMPORTANTES ANNONCES À L'ENDROIT DE LA PRESSE

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), a officiellement ouvert la première session ordinaire de l'année. Cette rencontre a eu lieu en présence des Conseillers et des cadres de la HAAC, des responsables des associations de professionnels des médias, ainsi que des responsables des médias du service public au cours de laquelle plusieurs annonces ont été faites à la corporation.

Dans son allocution d'ouverture, le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), M. Edouard LOKO a abordé plusieurs sujets cruciaux concernant les médias au Bénin. Au prime abord, il a évoqué la question relative à l'aide de l'Etat à la presse privée, une promesse attendue depuis plusieurs années. « Cela fait entre huit et neuf ans que nous attendons cette aide, mais soyez rassurés, elle est en bonne voie. Le principe est acquis. Patientez encore quelques semaines ou quelques mois. Cela va se faire. Cette aide nous permet d'interagir, vous permet également de vous occuper de vos membres côté formation et nous aussi de régler d'autres problèmes de la profession », a-t-il déclaré.

Il a, par ailleurs, rappelé l'obligation, en vigueur depuis dix ans, pour conclure une convention avec la HAAC avant de commencer toute publication en ligne. Monsieur LOKO a reconnu la lenteur de l'Institution dans l'application de cette loi, mais a assuré que des mesures concrètes seront prises durant cette session pour permettre aux médias non conformes de régulariser leur situation. Les conventions arrivées à terme seront également renouvelées.

M. Edouard LOKO, Président de la HAAC/Bénin 7ème mandature

Le Président de la HAAC a répondu à des accusations concernant l'exigence d'un second véhicule par le Président de la HAAC.

« Nous avons vu des informations circuler sur les réseaux sociaux et certaines Web Tv affirmant que le Président de la HAAC a exigé un second véhicule. Nous allons inviter l'auteur de ces accusations à s'expliquer publiquement», a-t-il précisé, soulignant que les attaques semblent être une tentative pour discréditer l'Institution. A l'endroit de celles et ceux qui pensent à tort que la HAAC fait du deux poids deux mesures, le Président Edouard LOKO rassure: *«Rassurez-vous. La HAAC, c'est une seule mesure et il y a plusieurs poids. Nous allons peser chacun en son temps».*

Enfin, le Premier responsable de l'instance chargée de la régulation des médias au Bénin, a abordé la question des fréquences radiophoniques et télévisuelles. Il a annoncé que des fréquences mal attribuées ou non utilisées, seraient réattribuées au cours cette session sans oublier la co-régulation avec l'Observatoire de la Déontologie et de l'Ethique dans les Médias (ODEM). Il a remercié les participants pour leur présence.

La photo de famille des Conseillers de la HAAC/Bénin 7ème mandature à l'ouverture de la 1ère session ordinaire 2025

Mohamed AZIZOU YACOUBOU

CENTRAFRIQUE

LE HCC LANCE LES STRATEGIES DE LUTTE CONTRE LES PRECARITES FINANCIÈRES DES JOURNALISTES, SOURCES DE DESINFORMATION

Préoccupé par les conditions de vie et de travail des journalistes centrafricains, le Haut Conseil de la Communication a organisé la journée de réflexion sur la gestion d'une entreprise de presse, le traitement social et la protection des journalistes, en partenariat avec la Division de la communication stratégique et de l'information publique de la MINUSCA.

Cette journée de réflexion a eu lieu le Jeudi 13 Février 2025 dans la salle de conférence du Complexe sportif BOGANDA et a réuni les professionnels des médias du public et du privé. La cérémonie d'ouverture présidée par Monsieur POUAMBI, a connu la présence du partenaire Monsieur Guy KAREMA de la Division de communication stratégique et de l'information publique de la MINUSCA. Au cours des travaux, trois communications ont meublé cette journée permettant d'atteindre les objectifs. M. POUAMBI, Président du HCC qui a présenté la première communication, a parlé sur l'amélioration des conditions de travail des journalistes. Il a souligné l'importance d'améliorer les conditions de travail des journalistes, de renforcer la confiance du public et réduire le stress et l'épuisement professionnel. Il a terminé son intervention en évoquant la nécessité d'une rémunération conséquente pour les professionnels des médias.

Photo de famille des participants de la Journée de réflexion

La deuxième communication était faite par M. NGUIMALE Raymond, Directeur de Cabinet au Ministère du Travail sur le thème « Législation du travail : Cas des Journalistes employés dans les organes de presse ». Pour M. NGUIMALE, le métier de journaliste est considéré comme un sacerdoce, et a présenté des textes juridiques régissant le monde du travail sur le plan international et en Centrafrique. Il a exhorté les professionnels des médias à veiller sur leur protection sociale en s'inscrivant à la Caisse nationale de sécurité sociale.

L'intervenant a évoqué la nécessité d'un salaire équitable, les prérogatives du Haut Conseil de la Communication et la responsabilité des patrons des médias pour améliorer les conditions de travail des journalistes.

La dernière communication était animée par l'Abbé MANENGOU Jean Ignace, Journaliste, sur le thème : « le modèle économique d'une entreprise de presse». L'Intervenant a précisé qu'un organe de presse est une structure juridique appelé à produire des biens et services avec comme objectif de faire des bénéfices. Les moyens à explorer se retrouvent dans la diversification des sources de financement, la communication payante, les activités génératrices de revenus et le financement par les réseaux sociaux. Autrement dit, comme le souligne l'Abbé MANENGOU, il n'est pas bon pour les organes de presse d'attendre toujours les fonds des partenaires et les subventions de l'Etat car une telle attitude encourage à demeurer dans la précarité.

L'implication directe du HCC ainsi que des patrons des médias dans le fonctionnement des organes de presse et surtout les conditions de travail des journalistes a retenu l'attention des participants. Les professionnels des médias ont compris qu'ils doivent se fier aux dispositions du code d'éthique et de déontologie qui gouverne la profession. Et c'est dans ce cadre-là que la désinformation peut être combattue. Les professionnels des médias peuvent désormais s'inscrire à la Caisse nationale de la sécurité sociale. Les patrons des médias peuvent faire adhérer leur structure au Centre d'Assistance aux Petites et Moyennes Entreprises et à l'Artisanat (CAPMEA).

NGATTE Joseph Roméo
Directeur Relations Internationales, Coopération, Documentation et Promotion des Arts et de la Culture
Point Focal RIARC et REFRAM

MALI

LA HAC RECOMPENSE L'EXCELLENCE A TRAVERS L'INCLUSION DANS LES MEDIAS

La cérémonie de remise de prix du concours sur l'inclusion, lancé en octobre 2024, s'est déroulée ce samedi 15 février 2025 à l'hôtel AzalaÏ de Bamako.

Vingt-une (21) œuvres étaient en compétition dans quatre (4) catégories : Presse écrite, radio, télévision et presse en ligne.

Douze (12) lauréats, trois (3) par catégorie ont été récompensés. Tamsir Diabaté journaliste à l'ORTM 1 ; Fatoumata Coulibaly du journal « le Sursaut » ; Sadio Camara, animateur à Radio Foundara de Kadiolo ; Aly Diabaté journaliste de presse en ligne ' Gazette du Sahel», ces 4 premiers relèvent respectivement de la télévision, de la presse écrite, de la radio et de la presse en ligne.

Chacun d'eux repart avec une moto « djakarta », une attestation et une enveloppe de 225 mille francs Cfa.

Les deuxièmes prix sont remportés par Cheick Oumar Mariko, journaliste au journaliste à Djoliba TV, Issa Djiguiba journaliste au journal «Le Pays» Assétou Founé Samaké animatrice à Radio Klédu et Maimouna Sow journaliste au quotidien national « L'Essor ».

Ils gagnent chacun un ordinateur portable, une attestation et la somme de 125 mille frs Cfa

Les troisièmes prix reviennent à Aboubacar Sangaré journaliste à Djoliba TV, Thioumbé A Tolofoundié journaliste au journal «Le Pays», Arouna Dembélé, animateur à la radio de Foko de Ségou et Kadiatou A. Doumbia à

Le Président de la HAC, M. Gaoussou COULIBALY, remettant le Prix à une lauréate

Malijet.

Ils bénéficient chacun d'un box internet avec abonnement d'une année, une attestation et la somme de 75 mille frs Cfa.

Cette initiative de la HAC, 2ème du genre a pu être effective grâce à l'accompagnement de partenaires tels que Search for Common Ground, la Fondation Azalai et les faîtières de la presse.

Dans son allocution le Président de la Haute Autorité de la Communication Gaoussou Coulibaly souligne toute l'importance d'une telle activité pour la HAC et pour le pays car il met en lumière l'inclusion sociale à travers la promotion du genre dans les médias.

Ce concours vise aussi et surtout à encourager les journalistes et les professionnels des médias à produire des contenus de qualité favorisant une meilleure représentation des femmes, des jeunes et des personnes vivant avec un handicap dans l'espace médiatique.

Le Secrétaire Général du ministère de la Communication de l'Economie Numérique et la Modernisation de l'Administration s'est exprimé au nom du ministre Alhamdou AG Ylyène.

Alkaidi Amare Touré a remercié les initiateurs de l'évènement tout en exhortant les hommes de médias à persévérer dans le sens de l'inclusion dans le respect strict de l'éthique et de la déontologie.

Béchiry Diop membre de la HAC et Président de la Commission des Médias et des TIC était à la tête d'un jury de 8 membres constitué de professionnels de médias et de la communication: Journalistes, enseignants et chercheurs, il s'agit de :

-**Mme Assa Sakiliba**, journaliste, ex-radio Mikado ;

-**Docteur Diakité Fatoumata Fofana,** Cheffe du département communication à l'Ecole Supérieure de Journalisme et des Sciences de la Communication du Mali ;

-**M. Bréhima Touré**, journaliste écrivain et ancien DG de l'AMAP ;

-**Docteur Bazoumana Traoré**, Spécialiste en Communication à l'UNESCO ;

- **M. Daouda Konaté**, Directeur de Publication du journal Mali 24 et Président de APPEL-MALI ;

- **M. Ibrahim Ag Ahmadou**, Senior Manager Media Communication et digital Peace Building à Search for Commun Ground.

Les productions ont été examinées et jugées selon les critères suivants:La pertinence du sujet par rapport au thème, l'impact sur la sensibilisation à l'inclusion et la promotion du genre, la maitrise de la langue de diffusion, la qualité journalistique du contenu, la créativité, le respect de l'éthique journalistique.

CC/HAC/Mali

L'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE (OIF) EN MISSION D'APPUI MULTIFORME À LA HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION (HAC)

Une délégation d'experts de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a été reçue en audience, le jeudi 13 février 2025, au siège de la HAC. Raison de la visite : évaluer les besoins fonctionnels du régulateur gabonais des médias en vue d'un éventuel appui multiforme.

Des experts de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ont été reçus le jeudi 13 février 2025 par M. Germain Ngoyo Moussavou, Président de la Haute Autorité de la Communication (HAC). Ces experts ont été dépêchés spécialement au Gabon par la Secrétaire générale de l'OIF, Louise Mushikiwabo, à l'effet d'identifier et d'évaluer les besoins de la HAC dans l'optique d'un éventuel appui multiforme.

La délégation de l'OIF a été introduite au cabinet du Président de la HAC, par M. Alphonse Waguena, Représentant-résident de l'OIF pour l'Afrique centrale. Elle était composée de M. Bertrand Levant, Chef du pôle intégrité de l'information à l'OIF, et du Dr El Hadj Malick Ndiaye, Rapporteur de la mission. Rappelons que cette mission d'évaluation fait suite à la sollicitation de la HAC adressée à l'OIF, le 23 janvier 2025, et réitérée par le Président Germain NgoyoMoussavou lors d'une rencontre avec les représentants de l'OIF, en marge de la 8ème Conférence du Réseau Francophone des Régulateurs des Médias (REFRAM), organisée les 27 et 28 janvier derniers à Dakar (Sénégal).

Dès l'entame de l'entrevue, le Président de la HAC s'est félicité de la réaction positive de l'OIF à la requête de l'Institution qu'il dirige. Il a témoigné toute sa gratitude à ses hôtes. Il a réaffirmé son souhait de voir l'Organisation francophone apporter un appui multiforme au gendarme des médias gabonais, notamment dans le contexte pré-électoral que connaît présentement notre pays. En réponse, M. Alphonse Waguena a transmis au Président de la HAC, les chaleureuses salutations de Madame Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de l'OIF, qui, par la voie de ses missionnaires, a fait part de la volonté de l'organisation qu'elle dirige, d'accompagner autant que possible le Gabon, précisément dans le cadre de l'élection présidentielle du 12 avril 2025. Au menu des échanges, les besoins à court terme de la HAC. L'Institution, conformément à ses missions régaliennes a, entre autres, en charge de superviser la couverture médiatique de l'élection présidentielle. A ce sujet, un appui à l'organisation d'un séminaire de renforcement des capacités des journalistes en période électorale a été évoqué par les deux parties, en sus des autres besoins et actions de la HAC, susceptibles d'un appui de l'OIF.

Les échanges ont également porté sur le nouveau code électoral en rapport avec les médias et les faiblesses de l'actuel Code de la communication. Sur ce point précis, le Président de la HAC a informé ses hôtes de ce que le Code de la communication actuel a été revisité sur instructions du chef de l'Etat Brice Clotaire OliguiNguema. Le projet de la nouvelle armature juridique, administrative et morale a vu le jour, avec pour objectif d'asseoir une régulation plus en phase avec les défis actuels du numérique, entre autres.

Le Président de la HAC/Gabon, M. Germain NGOYO MOUSSAVOU, en costume bleu-clair posant avec la Délégation de l'OIF

Tout naturellement, il revient au ministère de la Communication et des Médias de porter le projet de loi y relatif devant le Parlement, a précisé le Président de la HAC à ses hôtes.

Au terme des échanges, M. Alphonse Waguena a rassuré M. Germain Ngoyo Moussavou quant à l'évaluation rapide des besoins soumis et promis à son hôte un retour dans les meilleurs délais. Rappelons qu'au cours de cette audience, le Président de la HAC était assisté du conseiller membre M. Janvier Nguema Mboumba, de son Directeur de Cabinet, M. Bruno Pindi, de son Conseiller juridique Madame Jeanne Marie Mimba-Mi-Essone et de son Conseiller en communication M. Jean Steeve Doumbeneny.

Yann ESSABE

MAROC

SIGNATURE À BAKOU D'UN MÉMORANDUM DE COOPÉRATION ENTRE LA HACA MAROC ET SON HOMOLOGUE ACRA D'AZERBAÏDJAN LE 17 DÉCEMBRE

La Présidente de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc, Mme Latifa Akharbach, et le Président du Conseil Audiovisuel de la République d'Azerbaïdjan (ACRA) M. Ismat Sattarov, ont procédé, le mardi 17 décembre 2024 à Bakou, à la signature d'un mémorandum d'entente et de coopération entre les deux instances de régulation, lors d'une cérémonie officielle, tenue en marge de la participation de Mme Akharbach à une conférence internationale sur les nouveaux enjeux de l'éducation aux médias et à l'information.

Ce mémorandum, le premier signé par la HACA avec un régulateur de la région du Caucase, fixe un cadre de partenariat basé sur une dynamique d'échanges bilatéraux et de concertations continues dans le but de la consolidation des liens de coopération entre les deux instances en matière de régulation des médias. Le document prévoit ainsi la mise en œuvre d'un agenda commun de formations continues et d'échanges de visites professionnelles portant sur la promotion des outils et procédures de régulation des médias et leur adaptation aux grandes mutations en cours dans les écosystèmes médiatiques nationaux et internationaux.

Lors de la cérémonie de signature, Mme Akharbach a déclaré en substance que le renforcement des échanges et des interactions professionnelles entre la HACA et l'ACRA intervient dans un contexte de globalisation de l'espace médiatique et de montée de l'influence d'acteurs technologiques à l'action transfrontière et à la grande puissance de marché ; ce qui a poussé -a-t-elle souligné, la communauté des régulateurs dans le monde, à intensifier ses concertations et ses réflexions collectives.

Mme Akharbach et son homologue Azéri ont rappelé à cette occasion que des opportunités de concertation et de coopération s'offraient également aux deux instances dans le cadre du Forum des Régulateurs Audiovisuels des pays membres de l'Organisation de la Coopération Islamique. La HACA et ACRA partagent en effet avec les autres instances de cette plateforme les mêmes préoccupations en lien avec la propagation dans l'espace médiatique global de narrations stigmatisantes et de propos islamophobes et attentatoires aux valeurs du vivre-ensemble et de la diversité humaine et culturelle.

La Présidente de la HACA/Maroc, Mme Latifa AKHARBACH et le Président d'ACRA/AZERBAÏDJAN, M. Ismat SATTAROV, Procédant à la signature des documents du mémorandum d'entente.

Distinction honorifique à la HAAC Bénin

LE PRÉSIDENT EDOUARD COCOU LOKO ÉLÉVÉ À LA DIGNITÉ DE GRAND–CROIX DE L'ORDRE NATIONAL DU BÉNIN

(Le Conseiller Marcelin AHONOUKOUN fait Grand–Officier, les Conseillers Mohamed BARE, Roukiatou BIO FAÏ, N'tcha Gérard N'DA, Basile TCHIBOZO et Astérix Lionel Todjié GBEGONNOUDE promus Commandeur)

Nommés et promus à titre exceptionnel et civil dans l'Ordre National du Bénin par Décret N°2024-1373 du 21 novembre 2024 signé du Président de la République, Grand-Maitre des Ordres Nationaux du Bénin, le Président de la HAAC Monsieur Edouard LOKO et 06 Conseillers à la HAAC ont reçu le jeudi 13 février 2025 les insignes d'honneur de la part de la Grande Chancellerie des Ordres Nationaux du Bénin.

La cérémonie, présidée par le Vice-grand Chancelier Monsieur Falilou Adissa AKADIRI, a été un moment historique et inoubliable, tant pour les récipiendaires que pour le parterre de personnalités, proches et amis présents dans la grande salle de réunion au siège de l'institution de régulation des médias à Cotonou.

La photo de famille des récipiandaires

Après avoir rappelé le parcours inspirant des récipiendaires, le Vice-grand Chancelier a salué leur dévouement à la cause de la nation : «....Chers récipiendaires, votre dévouement à la cause de la Nation, vos qualités et performances professionnelles, votre diligence à la tâche, votre sens élevé à la mission républicaine, votre défense sans réserve des intérêts du peuple sous-tendent la décision du Président de la République de vous témoigner la reconnaissance nationale en vous promouvant et en vous élevant dans l'Ordre National....» a laissé entendre le Vice-grand Chancelier des Ordres Nationaux du Bénin, Monsieur Falilou Adissa AKADIRI.

Le Président de la HAAC/Bénin, M. Edouard LOKO, 7ème mandature, élevé à titre exceptionnel et civil à la dignité de Grand-Croix de l'Ordre National.

Déjà fait Grand Officier de l'Ordre National en 2021, le Président de la HAAC, Monsieur Edouard LOKO, a été élevé à titre exceptionnel et civil à la dignité de Grand-Croix de l'Ordre National.

Ancien Commandeur de l'Ordre National, le Conseiller Tossou Marcellin AHONOUKOUN a, quant à lui, été élevé à titre exceptionnel et civil à la dignité de « Grand-Officier » de l'Ordre National.

Également nommés et promus à titre exceptionnel et civil au rang de « Commandeur » de l'Ordre National, les Conseillers à la HAAC, Madame Roukiatou BIO FAÏ, et Messieurs Mohamed BARE, Gérard N'tcha N'DA, Basile TCHIBOZO, et Astérix Lionel Todjié GBEGONNOUDE, ont aussi reçu les insignes d'honneur.

Au nom des récipiendaires, le Président de la HAAC, Monsieur Edouard LOKO, a dit ses infinies gratitudes au Chef de l'Etat pour cette décoration qui est d'une grande valeur : « ...Nous reconnaissons à sa juste valeur ce que c'est que cette décoration... » a affirmé le Président Edouard LOKO.

La signature, la lecture et la remise officielle des procès-verbaux de réception par le Vice-grand Chancelier a mis un terme à cette cérémonie historique et inoubliable qui rappelle à toutes et à tous que la Nation sait honorer ses filles et fils pour leur dévouement, leurs performances professionnelles et leur sens élevé à la mission républicaine.

Giovannia ATODJINOU-ZINSOU, AP/HAAC Bénin

LA HAUTE AUTORITÉ DES MÉDIAS AUDIOVISUELS (HAMA) PARTICIPE ACTIVEMENT À LA SEMAINE NATIONALE DE LA FEMME TCHADIENNE (SENAFET) 2025

Officiellement lancée le 1er mars 2025 à N'Djaména, la Semaine nationale de la femme tchadienne (SENAFET/2025) porte sur le **thème** : ***«Femmes : défis et opportunités de la 5ème République».*** La cérémonie d'ouverture a vu la présence du Président de la HAMA, M. Abderamane Barka ABDOULAYE DONINGAR. Les femmes de la HAMA, à l'instar de leurs sœurs, participent au tout premier « Salon de la femme ». Il se veut un cadre idoine visant à valoriser les compétences des femmes tchadiennes et à mettre en valeur leur contribution au développement du pays. À cet effet, les femmes de la HAMA animent un stand où elles reçoivent et échangent sur le rôle et les missions de l'autorité de régulation des médias.

De gauche à droite, en 2ème position, le Président de la HAMA et les femmes de l'institution

Vue partielle des participants, de gauche à droite, le Président de HAMA/TCHAD

Isabelle NAÏSSEM
Point focal RIARC-HAMA

DECORATION DE PLUISIEURS CADRES ET EMPLOYÉS DE L'INSTITUTION

Au nom du Président de la République, le Président de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA) a décoré plusieurs cadres et employés de l'institution chargée de la régulation des médias.

La photo de famille des récipiendaires

Le Président de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA), Monsieur Mohamed Abdellahi Lahbib, a décoré le mercredi 19 février 2025, au siège de l'institution, plusieurs cadres et employés au nom de Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, à l'occasion du 64ème anniversaire de la fête de l'indépendance nationale.

Cette décoration vise à honorer les personnes concernées dans le cadre de cette célébration nationale et à valoriser leur engagement et leur dévouement au service de l'institution.

Les distinctions ont été attribuées comme suit:

1- Médaille de Chevalier de l'Ordre du Mérite National :

- Abdel Rahmane Horma Bebana
- Oumar Abdallah Abdallah
- Cheikh Tidjane
- Abdellah Dia

2- Médaille de la Reconnaissance Nationale :

- Fatima Mohamed Lemine El Iyel

3 - Médaille d'Honneur de deuxième classe :

- Abdel Rahmane Ibrahima Sarr
- Ousmane M'Barek Yarba

Outre le Président de la HAPA, le Maître de cérémonie, sont présents, le Secrétaire Général ainsi que plusieurs cadres et employés de l'institution.

MamoudouSY
Point focal RIARC

LE RÉSEAU NATIONAL DES JOURNALISTES INDÉPENDANTS (RENAJI) HÔTE DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION (HAC)

Le nouveau bureau du Réseau National des Journalistes Indépendants (RENAJI) a été présenté, le lundi 18 décembre 2023, au Président de la Haute Autorité de la Communication (HAC), M. Germain NGOYO MOUSSAVOU. Une collaboration plus soutenue entre le gendarme des médias gabonais et cette association de journalistes a été au centre des échanges.

Une délégation du Réseau national des journalistes indépendants (RENAJI) a été l'hôte, lundi 18 décembre 2023, de la Haute Autorité de la Comm unication (HAC). Celle-ci était conduite par Aimé Serge Boulingui, le président de ce regroupement de professionnels des médias comptant près de soixante-dix membres, exerçant aussi bien dans la presse privée que publique.

Au-delà d'une prise de contact avec l'autorité de régulation, le RENAJI a souhaité par cette rencontre exprimer son désir de collaboration avec la HAC sur des sujets qui touchent notamment au fonctionnement de la presse gabonaise. Cela est d'autant plus nécessaire, a estimé Aimé Serge Boulingui, que le RENAJI se veut également une instance d'autorégulation, partant une force de proposition pour le régulateur.

Dans cette dynamique, elle fait de la formation continue des journalistes un leitmotiv et se propose du reste d'organiser, courant 2024, en partenariat avec l'Ecole nationale de la magistrature (ENAM), un séminaire au bénéfice de ses membres autour de la délicate question de la dépénalisation des délits de presse.

Sur ce projet, Aimé Serge Boulingui a sollicité l'appui de la HAC, non sans saisir l'occasion de cette prise de contact pour remercier également l'institution pour avoir associé certains des adhérents du RENAJI au séminaire de renforcement des capacités qu'elle a organisé début août 2023 à Lambaréné, dans la province du Moyen Ogooué, avec le concours de l'UNOCA et de la CEEAC, à l'intention des journalistes sur le traitement de l'information en période électorale.

la photo de famille l'issue de la rencontre

Réceptif à la sollicitation du RENAJI et surtout ravi par le désire de formation qui semble animer les responsables de ce regroupement de journalistes, le Président de la HAC a promis autant que possible les accompagner. Dans cet élan, il s'est engagé à associer plus largement les adhérents de cette association à un séminaire de formation que la Haute Autorité de la Communication, avec l'aide de certains partenaires multilatéraux, entend organiser début 2024.

Cette rencontre a aussi été une nouvelle occasion saisie par le Président de la HAC pour faire œuvre de pédagogie à l'endroit des journalistes présents. Il leur a notamment signifié de mettre la formation continue au centre de leur projet professionnel, car, selon lui, un journaliste doit perpétuellement être en quête de nouvelles connaissances pour enrichir son savoir. Il a également appelé les journalistes à faire montre de professionnalisme dans le traitement de l'information, à éviter notamment les articles à charge, à toujours recouper les informations avant publication et à éclairer en toute responsabilité l'opinion sur des sujets d'intérêt commun.

Yann ESSABE

LA VIE DES INSTANCES DE REGULATION MEMBRES DU RIARC A TRAVERS LE SECRETARIAT EXECUTIF

De décembre 2024 à mars 2025, le Secrétariat Exécutif du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (SE/RIARC) n'a pas manqué de jouer son rôle d'interface entre les Instances membres.

Juste avant la Conférence des Instances de Régulation de la Communication d'Afrique (CIRCAF) à Abidjan en Côte d'Ivoire, le Président José Richard POUAMBI du Haut Conseil de la Communication (HCC) de la Centrafrique et Monsieur Simon Pierre NDOUBA, Rapporteur Général du (HCC) ont effectué une visite de travail à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin du 16 au 27 novembre 2024.

A l'orée de la nouvelle année 2025, le Secrétaire Exécutif du Réseau des Instances Africaines de Régulation et de la Communication (RIARC) a sacrifié à la tradition en envoyant des messages de vœux aux instances membres du RIARC.

Monsieur René BOURGOIN, Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de la Côte d'Ivoire et Monsieur Abderamane Barka ABDOULAYE DONINGAR, Président de la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA) respectivement Président en exercice du RIARC et Vice-président du RIARC ont initié une visite de travail au siège du RIARC à Cotonou au Bénin. Au cours de cette visite de travail, le Président en exercice a présidé à la première réunion du Comité d'Orientation du RIARC du biennium 2024-2026 le 18 février 2025. Ses assises ont permis l'adoption du Plan d'actions 2024-2026.

Le Président de la HAAC, Monsieur Edouard LOKO, en charge du Secrétariat Exécutif du RIARC Germain NGOYO MOUSSAVOU

Le Secrétariat Exécutif a envoyé par la suite une lettre de demande de contribution à la mise en œuvre du Plan d'Actions 2024-2026 aux Instances membres du RIARC. Il a en outre fait adresser des avis de recouvrement de la contribution au titre de l'année 2025 et des arriérés de cotisations statutaires à toutes les instances membres actifs du RIARC.

Edwige ASSOGBA

GABON/FORMATION

UN INSTITUT DE JOURNALISME EN CRÉATION PRÉSENTÉ À LA HAC

Le Président de la Haute Autorité de la Communication (HAC), Germain NGOYO MOUSSAVOU, a reçu en audience, le mercredi 25 septembre 2024, le Pr Daniel Franck Idiata, président de EM Gabon-Université, venu présenter le projet de création d'une école des métiers de la presse et de la communication dénommée, Institut de Journalisme et de Communication de Libreville (IJCL).

Poignée de mains entre le Pr Daniel Franck IDIATA et le Président Germain NGOYO MOUSSAVOU

Dès l'entame des échanges, le président de EM Gabon-Université, a décliné les raisons de la création de l'Institut de Journalisme et de Communication de Libreville. Lesquelles se résument au besoin de combler le vide en matière de formation diplômante au Gabon, des professionnels de l'information. C'est suite à ce constat amer que EM Gabon-Université, la structure qu'il dirige, a été amenée à signer une convention de partenariat avec le Centre d'Etudes des Sciences et Techniques de l'Information (CESTI), la prestigieuse école de journalisme de l'université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal). Cette convention permettra à cette école spécialisée dans la formation des journalistes de se délocaliser à Libreville en offrant les mêmes enseignements au profit des jeunes gabonais désireux d'apprendre ce noble métier. Cela implique la mobilité des étudiants gabonais et des enseignants sénégalais du CESTI. La formation sera sanctionnée par un diplôme de licence en journalisme délivré par l'université Cheikh Anta Diop de Dakar, avec une option de poursuite en Master en communication.

L'Institut de Journalisme et de Communication de Libreville proposera également aux journalistes en activé et sans formation académique dans le domaine du journalisme, d'obtenir un diplôme sur la base de la validation de leurs acquis. La visite du Pr Daniel Franck Idiata avait aussi pour objet de solliciter de la HAC, la validation des curricula que son Institut va proposer aux étudiants, en sa double qualité de « gendarme » des médias et de garant du respect de l'éthique et de la déontologie en matière de journalisme.

La photo de famille au terme de la rencontre

En réponse, le Président de la Haute Autorité de la Communication, M. Germain Ngoyo Moussavou, s'est dit favorable à l'initiative du Président de EM Gabon-Université tout en reconnaissant l'intérêt pour la HAC dont la mission est également de veiller à la formation des professionnels de l'information, gage d'une presse plus professionnelle. Poursuivant les échanges, le Président Ngoyo Moussavou a proposé à son hôte d'assujettir l'entrée à l'Institut de Journalisme et de Communication de Libreville (IJCL) à un concours rigoureux sur le modèle de celui du CESTI. La crédibilité de cette formation en dépendra, a-t-il précisé.

Lors de l'entrevue, le Président de la HAC était assisté des conseillers-membres Alex LewobiLendendjiet Aimé Mfoula-Nganghi, de son Directeur de Cabinet, M. Bruno Pindi, et de son Conseiller en communication, Jean Steeve Doumbeneny.

Le Pr Daniel Franck Idiata était quant à lui assisté de son Directeur de cabinet, le Dr Afane Otsaghe et du Dr MilsainHakou, Directeur de l'Institut de Journalisme et de Communication de Libreville.

Alain MOUNDOUMBA

LES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL PRÊTENT SERMENT

Les Membres de la Cour Suprême, au présidium

Les nouveaux membres du Conseil de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel ont prêté serment le jeudi 30 janvier 2025, lors d'une séance publique tenue dans les locaux de la Cour suprême, devant le Président de la Cour suprême, M. Cheikh Ahmed Ould Sidi Ahmed. Le Président de la Cour suprême a demandé aux membres de prêter le serment suivant : « Je jure par Allah le Tout-Puissant d'exercer mes fonctions avec loyauté, en toute impartialité et intégrité, conformément à la Constitution et aux lois de la République Islamique de Mauritanie, et de préserver le secret des délibérations même après la fin de mes fonctions. » Ont prêté serment : Taleb Ahmed M'Barek Mohamed El Abed Mohamed Ould Abidine Ould Sidi Lemine Mohamed Moktar Ahmed Rabani Abdoul Razak Anne Après la prestation de serment, le Président de la Cour suprême, a officiellement investi les intéressés dans leurs missions. La séance de prestation de serment s'est déroulée en présence du Procureur général, des greffiers, du Secrétaire général de la Cour suprême, du Secrétaire général de la HAPA, ainsi que de certains cadres et membres de son Conseil.

Prestation de serment

La photo de famille

Prestation de serment

Mamoudou SY
Point focal RIARC

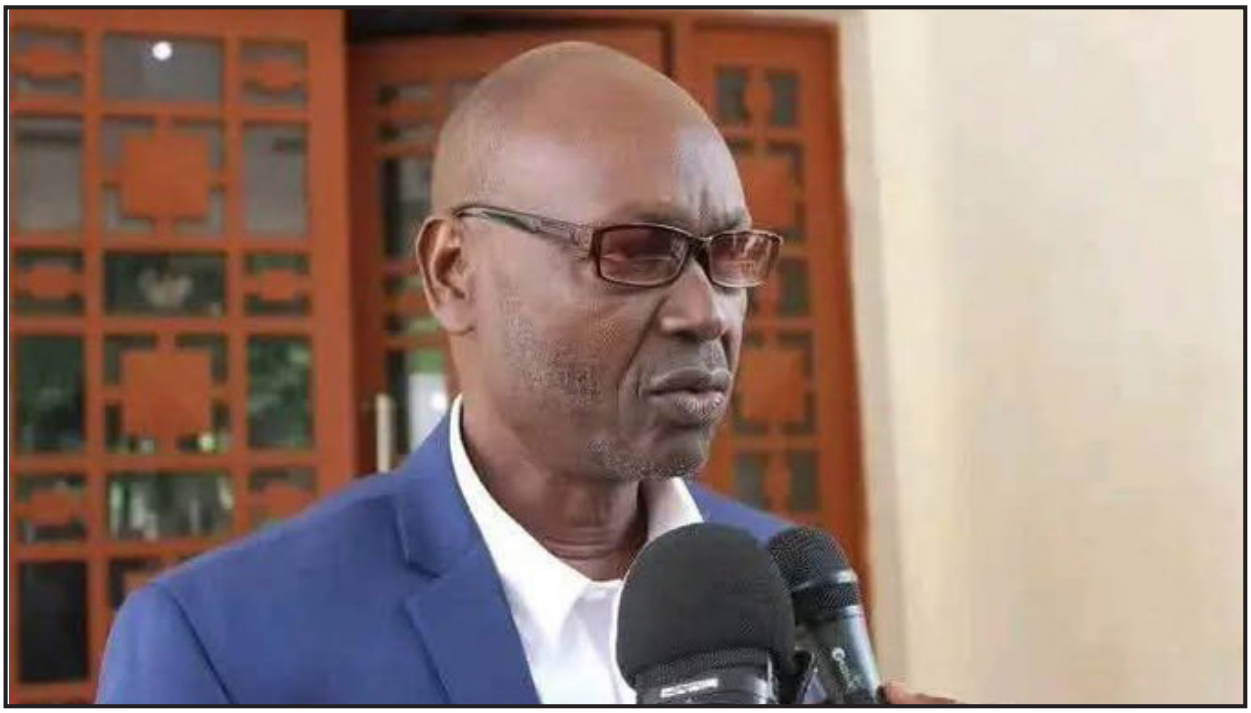

Simon Pierre NDOUBA BERET

le Journaliste et Rapporteur du HCC est décédé à Bangui

La presse Centrafricaine vient de perdre un guerrier. Simon Pierre Ndouba, le Rapporteur Général du Haut Conseil de la Communication (HCC) en Centrafrique, est décédé le 3 avril 2025 à l'Hôpital Général de Bangui, suite à une courte maladie.

L'information qui a été largement partagée par les proches du Journaliste, a ensuite été confirmée par le HCC dans un communiqué daté du 4 avril 2025. A travers ce communiqué, **José-Richard Pouambi, Président** du HCC, présente au nom de son institution, « ses condoléances les plus émues à la famille du défunt ».

Le communique du HCC indique aussi, qu'un « autre communiqué sera diffusé ultérieurement pour fixer la date et le lieu des obsèques» du Journaliste Centrafricain Simon Pierre Ndouba.

Que sait-on de Simon Pierre Ndouba ? C'est un Journaliste qui a réussi à bâtir exclusivement son curriculum vitae, autour de la communication en Centrafrique. Son savoir-faire, a réussi à le placer aujourd'hui, parmi « les Journalistes les plus expérimentés » en Centrafrique.

On se souviendra, que Simon Pierre Ndouba a été de 2016 à 2019, le Directeur de l'Agence Centrafrique Presse (ACAP). Il a été aussi, Inspecteur Central au Ministère de la communication et des Médias en Centrafrique. Depuis le 11 juillet 2024, Simon Pierre Ndouba grâce à une élection, est devenu le Rapporteur Général du Haut Conseil de la Communication en Centrafrique.

En parallèle et depuis 2011, Simon Pierre Ndouba, enseigne le Journalisme au Département des Sciences de l'Information et de la Communication de l'Université de Bangui (DSIC). En attendant la date de ses obsèques, ses étudiants et ses confrères continuent de lui rendre un hommage à travers des messages de sympathie.

NGATTE Joseph Roméo,
Point Focal RIARC et REFRAM